

Un Festival du film judiciaire pour parler du consentement aux jeunes

Les 4 et 5 avril se déroulera la première édition du Festival du film judiciaire de Savoie, à CinémaTraux. Plus de 300 collégiens et lycéens assisteront à des projections, suivies d'échanges avec des professionnels du droit.

Éveiller la conscience d'adolescents en pleine construction identitaire. Déconstruire les stéréotypes sur les hommes et les femmes. Fixer les limites de ce qui est pénalement répréhensible. Telles sont les missions que s'est fixées le Festival du film judiciaire de Savoie, en collaboration entre l'Éducation nationale, la culture et la justice. Trois cent vingt-cinq élèves des collèges Jules-Ferry et de Bissy, ainsi que des lycées Monge et la Cardinière participeront à cette première édition, les 4 et 5 avril, à CinémaTraux.

Le cinéma comme outil pour interpeller les élèves

Première étape : la force des images. Dans le film *Mignonnes*, la réalisatrice met en avant l'hypermésexualisation des petites filles. « Ce film, issu d'un an et demi d'enquête, soulève plusieurs questions », détaille Cynthia Labat, chargée de projet cinéma à Malraux, qui a sélectionné les deux films. « Le consentement, l'image de



Ce festival marque une collaboration entre les services de la justice, de l'Éducation nationale et de la culture.

Photo Le DL/L.B.

soi, le corps de la femme, l'émancipation, l'intégration...» Des sujets qui parleront forcément aux collégiens.

Les lycéens, eux, suivront le quotidien de six femmes, filmées dans le documentaire *Sexe sans consentement*, déjà diffusé sur France 2, dans *Infrarouge*. « À un moment, elles ont dit non et elles n'ont pas été écoutées. Il n'y a pas forcément eu de violence, mais ça a imprégné leur vie sur le long terme », poursuit Cynthia Labat.

De vrais témoignages qui tranchent avec les fausses représentations véhiculées sur les réseaux sociaux.

« Pourquoi il fait comme si je n'avais rien dit », se demande une jeune femme dans le documentaire. « C'est exactement ce qu'on entend tous les jours », confirme Sylvie Blanc, conseillère technique responsable du service social en faveur des élèves, à la direction académique.

Deuxième étape : le poids de la justice.

« Nous sommes là pour leur préciser, sous le prisme du droit, ce qu'est un consentement éclairé ou être sous contrainte », explique Déborah Girard-Pichoud, secrétaire générale du conseil départemental de l'accès au droit de la Savoie. « Et leur indiquer comment faire et où aller pour porter plainte ou rencontrer une association d'aide aux victimes. »

Chaque projection sera suivie d'un échange avec trois professionnels du

droit : magistrat, juge des enfants, avocat, policier, juriste spécialisé dans l'aide aux victimes... « Le but est que la justice ne reste pas dans son palais et aille à la rencontre des jeunes », précise Déborah Girard-Pichoud.

L'Éducation nationale espère qu'au-delà de la prise de conscience, la parole des élèves se libère. Que ce soit auprès des assistantes sociales et des infirmières des établissements scolaires, ou dans les familles.

Ingrid BRUNSCHWIG